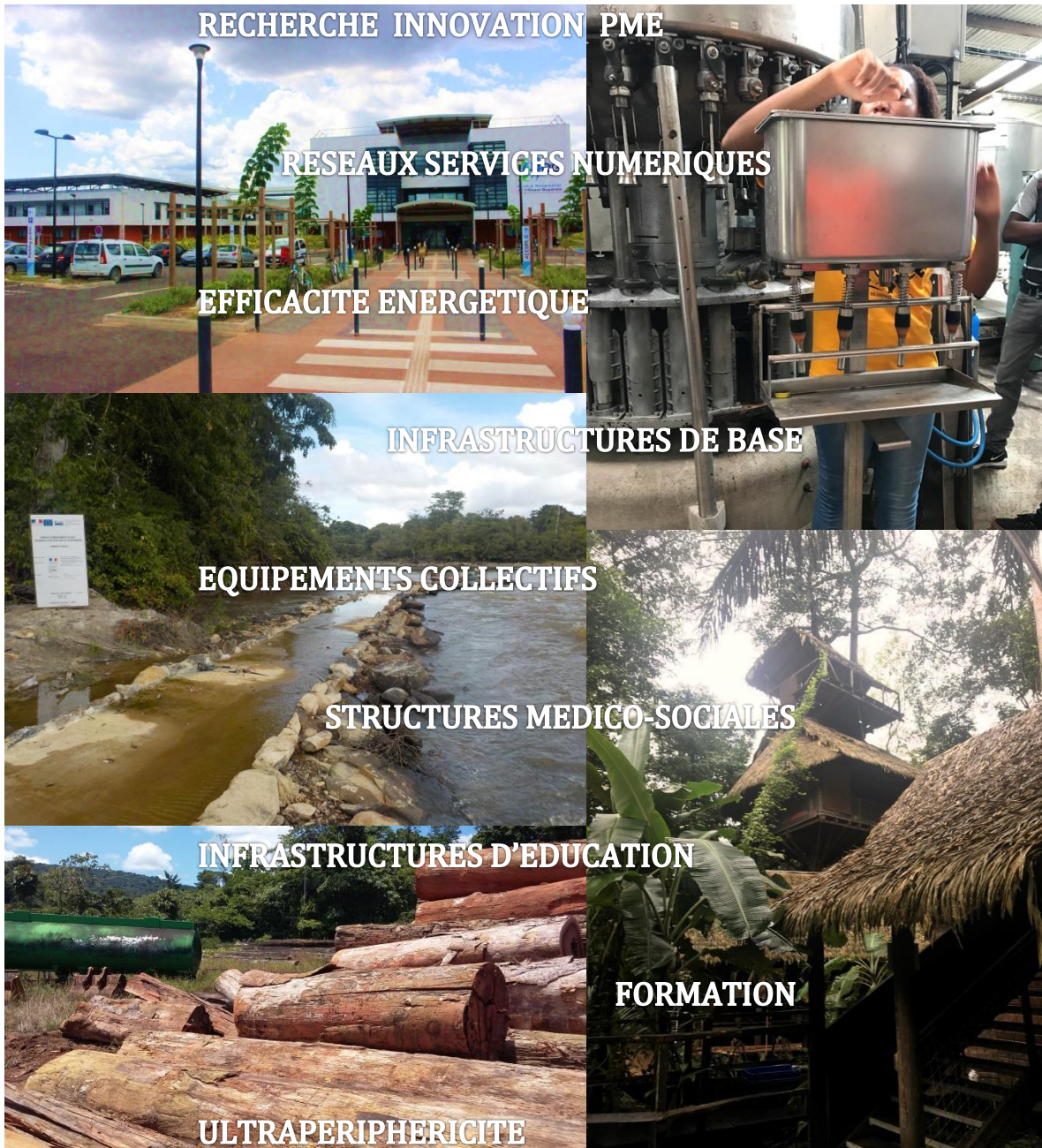


ANNEXE 1 : Résumé Citoyen



ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

1. LE PROGRAMME FEDER-FSE.....	P3
2. POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?.....	P5
3. LES TEMPS FORTS DE 2019.....	P5
4. EXEMPLES DE PROJETS FINANCES	P9

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

1. LE PROGRAMME FEDER-FSE

Le programme FEDER / FSE a été adopté le 18 décembre 2014.

Un programme axé sur l'économie durable, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale

Le programme FEDER-FSE 2014-2020 est structuré en 10 axes dont 2 d'assistance technique. Les axes déterminent la stratégie adoptée et sont déclinés en objectifs spécifiques (OS) qui caractérisent les priorités d'investissement de la Collectivité Territoriale de Guyane et les partenaires. Ces investissements participent au développement économique et à une meilleure intégration sociale en Guyane.

Le programme soutient un large champs d'interventions liés à l'innovation, au développement économique des entreprises, aux services numériques, à la maîtrise de l'énergie et à la préservation de l'environnement, aux aménagements urbains et à la protection de la biodiversité, aux structures médico-sociales, aux infrastructures d'éducation et de formation, à l'insertion professionnelle et à la compensation des surcoûts de transport (allocation spécifique pour les RUP) .

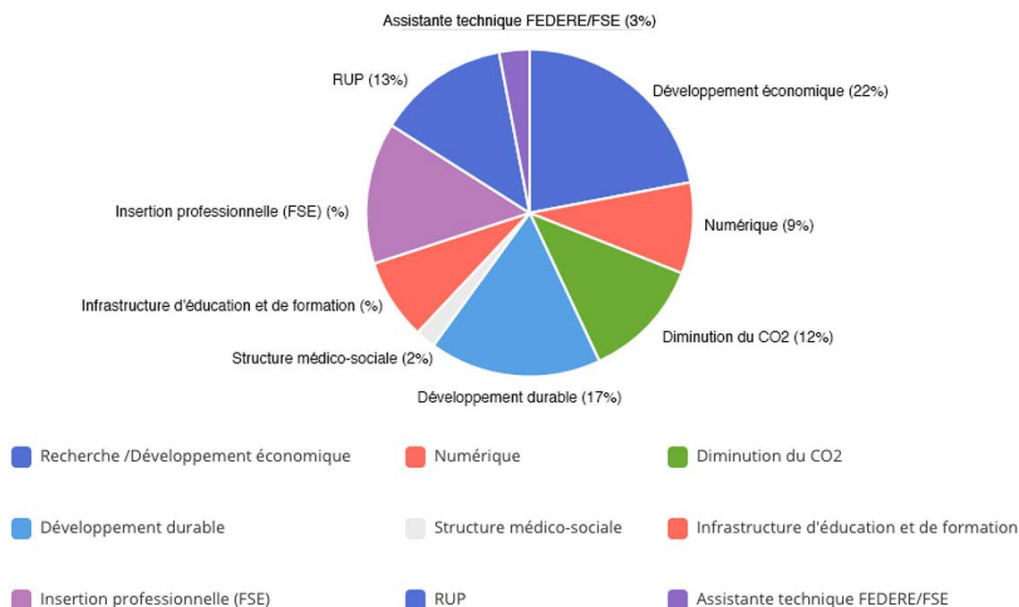
L'enveloppe financière n'est pas répartie de manière égale, ainsi les axes 1 « Développement des entreprises » et 4 « Aménagement urbain et de protection de la biodiversité » sont les mieux dotés. Il est à noter qu'au titre de ce PO, le FSE représente 13,1% de la maquette totale du programme opérationnel FSE/FSE.

Rappel des axes et de leurs OS

- Axe 1 : Recherche et soutien aux entreprises (OS1, OS2, OS3)
- Axe 2 : Numérique (OS4, OS5)
- Axe 3 : Efficacité énergétique (OS6, OS7)
- Axe 4 : Infrastructures (OS8, OS9, OS10, OS11)
- Axe 5 : Accueil dans les structures médico-sociales
- Axe 6 : Education (OS12, OS13)
- Axe 7 : FSE (OS14)
- Axe 8 : Désenclavement (OS15, 16, 17)
- Axe 9 : Assistance technique FEDER (OS18)
- Axe 10 : Assistance technique FSE (OS19)

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

Le Programme opérationnel (PO) du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) couplé au Fonds Social Européen (FSE) pour la Guyane est doté de **391,2 millions d'euros de crédits européens** pour la période 2014-2020.



Répartition des financements FEDER-FSE par axe (en%)

Un programme géré par la CTG en lien avec les partenaires du FEDER-FSE

La Collectivité territoriale de Guyane (CTG) est l'autorité de gestion du FEDER-FSE 2014-2020. C'est la mission confiée à son Pôle Affaires Européennes (PAE). Les trois directions du PAE (pilotage, instruction, gestion) comprennent désormais des services interconnectés dédiés à la mise en œuvre du programme. Le PAE assure également la communication sur le programme.

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

2. POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?

En Europe, toute autorité de gestion doit élaborer un rapport annuel de mise en œuvre du programme et le transmettre à la Commission européenne. Ces rapports annuels sont bien entendus accessibles au public. Ils sont complétés par des résumés à l'intention des citoyens qui doivent permettre à ces derniers d'avoir un aperçu rapide des principaux éléments contenus dans ces documents.

En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre, doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Le présent rapport porte sur la programmation du FEDER-FSE Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années de 2014 à 2019, et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

3. LES TEMPS FORTS DE 2019

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES PAIEMENTS

Au 31 décembre 2019, la programmation s'élève à **531 940 378.71 € en Coût Total**, soit 80.93 % de la maquette en CT. Ce sont **280 dossiers** qui ont été programmés, entre 2014 et 2019.

De plus, 65 094 669.85 € de FEDER ont été payés aux bénéficiaires depuis le début de la programmation. Le montant payé sur l'année 2019 s'élève à 17 991 441.15 €.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a respecté le profil de consommation de ses crédits puisqu'elle a dépassé largement, à la fin de l'exercice 2019, le seuil de dégagement imposé.

Au regard du volume important de crédits à certifier en 2019, un véritable plan d'accompagnement a été mis en place dès janvier 2019 pour certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds FEDER-FSE et éviter toute perte de crédits.

AXE	Payé UE
1-Recherche, Innovation, Economie	14 480 474,79
2-Haut débit, Numérique	2 215 885,07
3-Energétique, TCSP	503 093,65

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

4-Déchets, Assainissement, Biodiversité, FRAFU	14 125 061,43
5-Inclusion sociale	270 000,00
6-Education	9 250 319,02
7 FSE	7 314 926,39
8 Désenclavement, Fret, Coûts portuaires	12 247 307,97
Axe 9 - AT	4 075 355,98
Axe 10 - AT	612 245,55
TOTAL	65 094 669,85

Un travail collaboratif piloté par le Pôle Affaires Européennes a été engagé en lien avec l'ensemble des services partenaires. Ainsi, plusieurs actions très concrètes ont été mises en œuvre par l'autorité de gestion pour respecter les principales échéances imposées par les règlements européens :

- **La modification du PO FEDER-FSE dans le cadre de l'exercice de la performance.**
- **L'organisation de 8 comités régionaux de programmation des aides et d'1 comité régional de suivi des fonds européens.**
- **L'organisation de réunions de travail régulières avec les services instructeurs**, permettant de suivre l'avancement des programmes et d'identifier les difficultés rencontrées par les services instructeurs et/ou les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des opérations.
- **Le renforcement de tableau de suivi en complément des tableaux « état d'avancement » déjà existants.**
- **La mise en œuvre d'un groupe de travail programmation-certification (réunions de priorisation)** en vue du maintien et du suivi des délais de programmation, de notification et d'engagement juridique des dossiers sélectionnés, tant pour la programmation initiale que pour les modifications apportées aux opérations. L'objectif étant d'accélérer le versement des aides et donc la remontée des certifications.
- **La réalisation d'un appel de fonds intermédiaire au mois d'octobre** d'un montant de **5 523 571.83€** de dépenses nouvelles certifiées correspondant à 14 Certificats Service Fait pour le FEDER, permettant ainsi d'anticiper la fin de l'exercice 2019 et d'éviter l'engorgement de certifications.

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

Ces outils d'animation et de pilotage ont permis à la CTG de mobiliser l'ensemble des axes du programme, au 31/12/2019 à savoir :

280 dossiers sont programmés au 31 décembre 2019 sur l'ensemble du programme, principalement pour les axes 1, 4 et 8. La programmation est fortement portée par les porteurs privés qui représente 80% du montant UE programmé, les 20% restant relevant de porteurs publics. Le volume moyen des dossiers est de 2,3 millions d'euros en coût total et de 921 000 euros en coût UE avec de fortes disparités selon les axes.

GOVERNANCE ET ANIMATION DU PROGRAMME

Une année 2019 marquée par le renforcement des équipes du PAE

2 agents instructeurs ont rejoint l'équipe FEDER fin 2018 au sein du PAE. Le renforcement des services du PAE a permis de faire face à l'augmentation de la charge de travail et au remplacement d'agents en mobilité.

De même, il y a eu un renforcement des équipes au sein de la direction gestion : le remplacement de la directrice en septembre 2019 et le recrutement de 2 agents (remplacement).

En 2019, il y a eu 70 opérations programmées sur le PO FEDER FSE soit le double de l'année 2018 (43 dossiers programmés). Par conséquent, il peut être constaté une augmentation de la programmation d'opérations sur l'année 2019. Le renforcement des équipes et la formation des agents nouvellement arrivés ont portés leur fruit.

1. **Des délais d'instruction plutôt réduits notamment pour les paiements même si d'une manière générale ils restent important compte tenu :**
 - des délais administratifs supplémentaires pour les porteurs de projets avant d'obtenir les attestations de financement des cofinanceurs publics et privés (ex. lettre d'intention ou contrat de prêt bancaire, lettre d'intention du montant de défiscalisation, etc...);
 - des difficultés administratives des porteurs de projets pour obtenir certaines attestations légales auprès des autorités publiques (ex. permis de construire, attestation ERP...);
 - des difficultés de gestion des petites entreprises et associations à monter des projets nécessitant le respect des règles de la commande publique (cette difficulté a été accentuée avec un droit en plein mutation entre 2016 et 2020 notamment en raison du changement de codification de ces règles);
 - du nombre important de dossiers déposés « au fil de l'eau » et programmés en CPE depuis 2017 nécessitant l'instruction d'un paiement en 2019.

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

- du volume d'activité important de la direction Gestion du PAE n'ont pas toujours permis une mise en signature rapide des actes administratifs, et donc des paiements rapides des projets programmés (acomptes et soldes).

Une amélioration est donc nécessaire, surtout durant ces 3 prochaines années « à cheval » avec le PO 2014-2020 et post 2020. À noter que pour cette année, les instructeurs ont en moyenne instruit 22 dossiers en perspective d'une première programmation et reçus 8 demandes de paiements à traiter.

Une trentaine de rendez-vous téléphoniques ou sur place au Pôle Affaires Européennes ont été réalisés avec pour objectifs d'expliquer aux porteurs de projets la procédure et les attentes au niveau de l'instruction des dossiers, de la programmation et des paiements.

2. Des relations optimales avec les partenaires du programme

Pour le FEDER-FSE, de nouveaux types de réunions ont été mises en place pour fluidifier le traitement des dossiers issus principalement des AMI/ AAP et réduire les délais entre les différentes étapes et notamment entre la programmation et l'instruction des dossiers. En effet, le nombre de dossiers retenus à l'occasion de la dizaine AMI/ AAP lancée reste très élevé. Dans ce cadre, des réunions de portefeuilles partenariales ont été mises en place par les services du PAE. L'objectif de ces réunions était de lever les réserves concernant ces dossiers et que tout le monde soit au même niveau d'information.

Les difficultés résident dans le fait que les dossiers ont été déposés depuis très longtemps. Des relances doivent être adressées aux porteurs de projets afin de recueillir des informations sur l'état d'avancement des dossiers. Les dossiers pour lesquels il n'y a pas d'information sont écartés des listings AMI. Pour le FEDER, en moyenne 5 réunions portefeuilles ont été réalisées en 2019.

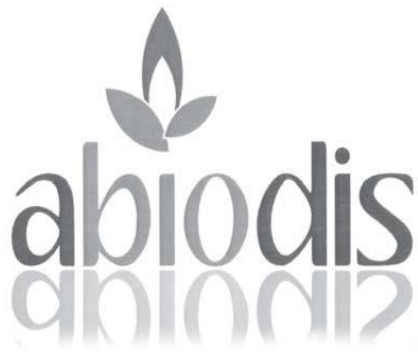
3. Un bilan positif même si des efforts doivent être encore poursuivis

Le bilan de l'année 2019 est positif en termes d'atteinte des objectifs de programmation et de paiement notamment compte tenu des mesures prises pour améliorer les effectifs des départements instruction et gestion du PAE. Néanmoins sur le ratio « volume d'activité/ effectifs PAE » l'activité reste très importante. Une plus grande coordination et partage de l'instruction des dossiers avec les services métiers de la CTG agissant en co-financeurs des projets devrait permettre d'améliorer encore la productivité sur les dossiers.

Aussi, il conviendra de faire preuve d'anticipation et d'adaptation pour préparer la fin de gestion, maintenir un bon niveau de programmation et permettre l'évitement du Dégagement d'Office pour l'ensemble des fonds. Il serait intéressant de mettre en place des réunions de priorisation avec l'ensemble des partenaires au plus tôt. Aussi, les travaux d'élaboration des prochains programmes ont débuté. Par conséquent, il s'agira de mener à bien ces chantiers en parallèle.

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

4. EXEMPLES DE PROJETS FINANCES



Unité de biomasse bois à Saint-Georges de l'Oyapock



2 000 000€
de FEDER

Implantée sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock depuis 2011, La SAS ABIODIS GUYANE est une entreprise participant activement à la structuration de la filière Bois-Energie en Guyane. Elle a pour objet notamment la collecte de végétaux et matières organiques, l'exploitation d'unités de production d'énergie et la valorisation des déchets ménagers, industriels, et naturels.

Le projet présenté par ABIODIS Guyane consiste à implanter une production d'électricité à partir de biomasse bois à Saint Georges de l'Oyapock car cette ville (d'environ 4 400 habitants) est déconnectée du réseau principal de distribution d'électricité. Cette infrastructure (unité de biomasse bois) permettra d'augmenter les échanges commerciaux avec le Brésil, de créer de nouvelles activités économiques locales, des activités industrielles, mais aussi de nouveaux projets d'urbanismes. Ce projet générera la création de 6 à 10 emplois directs en CDI pour la conduite de l'usine. En outre, pour la réalisation de l'opération et son fonctionnement, ABIODIS GUYANE a mis en place toute la filière d'approvisionnement avec la création d'une exploitation forestière (SEFEG) et d'une scierie (Scierie Oyapock). Cela lui permettra d'assurer le démarrage de l'installation et le fonctionnement normal tout au long de l'année ainsi que la création du stock annuel.

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen



408 930,15€
de FSE



2 Pôles seront créés (Cayenne et Saint Laurent), composés chacun de 2 médiateurs, d'un CIP et d'un coordinateur. Un minibus aménagé sera mis à disposition. Ce projet d'un montant de 611 984,15 euros est prévu sur 1 an et a bénéficié de 408 930, 15 euros du PO FSE (Fonds Social Européen).

MISSION LOCALE : Repérer et mobiliser les publics invisibles

La Mission locale Guyane est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. Elle aborde les questions relatives à l'emploi, la formation, le logement, et la santé. Chaque jeune accueilli à la Mission locale Guyane, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Afin de répondre à la dialectique « offre d'insertion/non recours », La Mission locale Guyane propose la création d'un dispositif d'intervention sociale innovant au bénéfice des jeunes de 16 à 29 ans, dits « invisibles ». Celui-ci doit permettre aux jeunes de rompre avec la logique d'exclusion qu'ils connaissent, en créant les conditions favorisant leur inclusion sociale et professionnelle. Cette action serait mise en œuvre dans le cadre d'un consortium entre La Mission Locale (porteur de projet) et le Centre ressource politique de la ville de Guyane. Ce nouveau dispositif consiste à :

- 1- Lutter contre le phénomène du « non recours » des jeunes
- 2- Proposer un « véritable choc d'accompagnement avec une offre élargie de solution globales et adaptées » au sein des quartiers QPV
- 3- Pénétration des quartiers des services SPE et d'un dispositif social hors temps institutionnels
- 4- Développer un partenariat et un maillage solide (cohérence entre acteurs)
- 5- Favoriser la cohésion sociale et une entrée positive dans un parcours d'insertion

ANNEXE 1 : Résumé Citoyen

Et bien d'autres projets...



Et Pour en savoir plus

L'ensemble des informations sur le FEDER-FSE 2014-2020, et plus largement sur les programmes européens gérés par la CTG, est consultable sur :

- <http://europe-guyane.fr/europe/>
- <https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/>
- <https://fr-fr.facebook.com/pg/EuropeEnGuyane/>
- @EuropeEnGuyane